Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 1 (1856)
Heft: 7

Artikel: Les troupes suisses au service étranger [suite]
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-328113

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

N° 7 20 Août 1856

REVUE MILITAIRE SUISSE

CONDITIONS D'ABONNEMENT : La **Revue militaire suisse** paraît deux fois par mois. Le prix pour le reste de l'année courante est fixé à 4 fr. 50. On s'abonne directement chez CORBAZ ET ROUILLER FILS, imprimeurs, Escalier-du-Marché, 20, à Lausanne. Pour ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. Ferd. LECOMTE, capitaine d'état-major fédéral.

SOMMAIRE. — **Les troupes suisses au service étranger** *(suite)*. — **Répertoire des lois et règlements fédéraux.** — **Histoire de la campagne de 1799 en Suisse** *(suite)*. — **Ecole Centrale.** — **Nouvelles et chronique.**

LES TROUPES SUISSES AU SERVICE ÉTRANGER.[1]

III.

(suite.)

La révolution française détruisit aussi l'ancienne Confédération, et l'on sait comment le gouvernement français remplaça les institutions séculaires de la Suisse par une nouvelle constitution, qui, détestée et méprisée du peuple, ne put se maintenir que par la force des baïonnettes. C'est au milieu de cette destruction de l'ancien ordre de choses que ce gouvernement demanda des troupes auxiliaires, le 25 novembre 1798, et que la Suisse dut fournir six demi-brigades, fortes chacune de 3,000 hommes et commandées par des colonels.

Ces troupes auxiliaires n'atteignirent jamais le chiffre voulu; en novembre, plusieurs bataillons de milices combattirent dans les rangs des Français, à Frauenfeld, au passage de l'Aar, de Klein-Döttingen, etc.; de plus, les débris des régiments suisses qui servaient dans l'armée piémontaise, furent incorporés à l'armée française d'Italie, de sorte qu'on peut évaluer à 20,000 hommes le nombre des Suisses sous les drapeaux de la France. En 1802, ces troupes, considérablement réduites, furent réunies en trois demi-brigades, mais dès 1803, Napoléon, alors premier consul, après avoir donné l'Acte de médiation à la Suisse, conclut avec celle-ci une capitulation pour quatre régiments de 4,000 hommes chacun, composés de trois bataillons de guerre, d'un bataillon de dépôt et d'un corps d'artillerie. Le 5 octobre 1805,

[1] (Voir les n°s 4 et 6). C'est par erreur que, dans le sommaire du n° 6, nous avons annoncé *la fin* de cette publication, traduite de la *Schweizerische Militär-Zeitung*.

il prit en outre à son service un faible bataillon du Valais, d'environ 400 hommes, qui, après avoir servi dans les colonies, fut dissout en 1811 et incorporé dans les troupes françaises, lorsque le Valais fut réuni à la France. Neuchâtel dut également fournir à Berthier, son nouveau prince, un bataillon qui fut baptisé du nom de *canari*, à cause de son uniforme jaune, principalement employé à faire le service du quartier-général de l'empereur.

L'enrôlement des quatre régiments capitulés se fit lentement jusqu'en 1806, époque à laquelle il fut poussé avec énergie. Le premier régiment, sous le colonel Raguetly, fut formé des débris des brigades auxiliaires et rejoignit l'armée de Naples; un de ses détachements, qui prit part à l'audacieux coup de main sur l'île de Capri, compte encore de nos jours trois officiers vivants, entre autres M. le colonel d'artillerie Göldlin de Lucerne. Ce régiment combattit principalement en Calabre, et se distingua à la bataille de Maida, où le régiment de Wattenwyl se trouvait dans les rangs des Anglais; l'influence principale du climat lui fit perdre beaucoup de monde. Le deuxième régiment, sous le colonel Castella, se forma à Avignon; le troisième, sous le colonel de Mai, à Lille, et le quatrième, sous le colonel Perrier, à Rennes. Le maréchal Lannes fut nommé général en chef des Suisses.

Immédiatement après cette organisation, deux bataillons et, plus tard, les troisièmes bataillons des 2e 3e et 4e régiments entrèrent en Espagne, où ils se battirent jusqu'en 1811, mais ils n'eurent que rarement l'occasion de paraître ensemble sur le champ de bataille et de se distinguer à part; toutefois ils montrèrent partout une bravoure extraordinaire, surtout lors de la retraite de Portugal, opérée par Soult. Comme ils perdirent énormément de monde, la Suisse dut faire les plus grands efforts pour fournir le nombre nécessaire de recrues; les cantons offrirent des primes, mais cet appât n'eut aucun succès, et l'on en vint à envoyer comme recrues les auteurs de délits peu graves et les mauvais sujets, dont on se débarrassa de cette manière. Malgré tous ces moyens, les régiments n'atteignirent pas le chiffre complet, et Napoléon consentit, en 1812, à fixer l'effectif à 12,000 hommes, moyennant la condition que les régiments qui venaient d'Espagne seraient complétés sur-le-champ. Abstraction faite de ce nouvel enrôlement, la Suisse dut s'engager à fournir annuellement 2,000 recrues, et même 3,000 en cas d'une guerre en Italie ou en Allemagne. C'était là une véritable conscription; mais la Suisse n'était plus indépendante, elle était en quelque sorte une province française, car la plus légère opposition de la Diète provoquait une lettre menaçante des Tuileries, dont rien n'égalait la violence et la grossièreté.

Les quatre régiments prirent part à la campagne de Russie, au

nombre de 8,000 hommes, formant onze bataillons; leur division, complétée par le 3e régiment de Croates et le 123e régiment de ligne français, était commandée par le général Merle; elle figurait comme la troisième dans le 2e corps d'armée sous Oudinot, et fut, après la prise de Wilna, détachée vers Palozk pour observer le corps de Wittgenstein qui couvrait Pétersbourg; ce corps d'armée était appuyé par le sixième, composé de Bavarois, sous le commandement de Gouvion-Saint-Cyr. Rien d'important ne se passa jusqu'au milieu d'août; les Suisses ne prirent qu'une fort légère part à la bataille de Polozk (18 août); mais bien qu'ils n'eussent livré aucun combat sanglant jusqu'à la fin de ce mois là, l'effectif des quatre régiments se trouvait, le 15 septembre, réduit à 2,825 hommes; la moitié avait été moissonnée par des maladies. Tous les autres corps souffrirent dans la même proportion.

Les combats qui se livrèrent autour de Polozk vers le milieu d'octobre, offrirent enfin aux Suisses l'occasion longtemps désirée de se distinguer; ils combattirent comme des lions et couvrirent la retraite à travers la ville en flammes; le chef de bataillon Bleuler, qui commanda plus tard un régiment, déploya une valeur brillante. Pas un seul trophée ne tomba entre les mains des ennemis.

Près de Borisow, les derniers débris des Suisses s'opposèrent encore une fois aux Russes pour couvrir la retraite de la grande armée au passage de la Bérésina; presque tous succombèrent et peu d'entre eux revirent la patrie.

En 1813, les régiments furent complétés au moyen des dépôts, mais ils ne comptaient tout au plus que 2,000 hommes, qui, d'abord campés à Brême et dans ses environs, occupèrent en 1814 quelques forteresses de la Hollande, où ils se montrèrent dignes de leur ancienne fidélité; leur petit nombre ne leur permit pas toutefois de se signaler par quelque fait d'armes éclatant.

Après l'abdication de Napoléon et la restauration des Bourbons, de nouveaux enrôlements eurent lieu en Suisse pour ces derniers. Des négociations furent entamées par le général Mallet pour un régiment de la garde et quatre régiments de ligne; les compagnies devaient, comme autrefois, être cantonales, et les enrôlements remis aux soins des capitaines. Les Cent Suisses furent recrutés dans le canton de Fribourg, mais, pour le reste, l'opération se fit avec tant de lenteur, que, lorsque l'Empereur revint de l'île d'Elbe, il n'y avait pas plus de 2,500 hommes au dépôt pour les quatre régiments, et encore la plupart appartenaient-ils aux anciens régiments de Napoléon. Ils se trouvaient dans une position difficile, car ils avaient prêté au roi le serment de fidélité et ne voulaient pas le rompre; un officier fut en conséquence

délégué auprès de la Diète pour recevoir ses instructions, et s'en retourna avec l'ordre que tous les régiments suisses devaient rentrer dans leurs foyers.

Napoléon chercha alors, mais en vain, à attacher ces braves à sa cause. Les troupes furent désarmées à Paris et rentrèrent dans leur patrie par Bâle et Pontarlier; elles allèrent camper à Berthoud et dans ses environs, où 12 officiers et 150 soldats des Cent Suisses les rejoignirent. On forma alors quatre bataillons, qui composèrent une brigade, surnommée la rouge, sous le commandement du colonel Ab-Yberg. Cette brigade prit rang dans l'armée fédérale. Le comte Roger de Damas réclama ces troupes comme troupes du roi, et voulut les faire marcher contre Napoléon dans le midi de la France. Sa demande échoua complétement.

A côté de ces troupes qui avaient obéi à l'ordre de la Diète, il était resté en France près de 300 officiers et soldats des anciens régiments suisses; ils formèrent les cadres du premier régiment étranger, sous le commandement d'un Alsacien, le colonel Staffel. Cette division se distingua au combat de Wacre et fut licenciée avec toute l'armée derrière la Loire.

Après la chute de Napoléon, le gouvernement français conclut, en 1816, une nouvelle capitulation avec tous les cantons, à l'exception de Neuchâtel et d'Appenzell, pour deux régiments de la garde et quatre régiments de ligne. Chaque régiment avait trois bataillons et une section d'artillerie, formant un effectif de 91 officiers et 865 soldats, soit 1,956 hommes; chaque régiment de la garde comptait 91 officiers et 2,207 soldats, en tout 2,298 hommes. Ces six régiments, formant 18 bataillons, offraient par conséquent un total de 12,220 hommes. Plusieurs bataillons de la garde et de la ligne firent, en 1823, la campagne d'Espagne et prirent part à l'assaut décisif du Trocadero.

En juillet 1830, le premier régiment de la garde de Salis-Zitzers soutint la lutte à Paris sous les chefs de bataillon de Muralt, A'Bundi (colonel fédéral), et Kottmann (ancien colonel fédéral, mort à Lucerne). Ce régiment remplit son devoir avec bravoure et dévouement; il eut trois officiers et environ 80 hommes de tués, 6 officiers et 131 soldats de blessés, plus 84 hommes qui disparurent et périrent probablement, total 300 hommes environ, c'est-à-dire la sixième partie de ses combattants en ligne. Les deux régiments de la garde, dont le second était à Orléans et ne rejoignit que le 31 juillet l'armée royale à Rambouillet, escortèrent la famille royale dans sa fuite, et furent licenciés à Orléans, après qu'ils eurent livré leurs armes.

Les quatre régiments de ligne sous les colonels Bleuler, Bontems,

Ruttiman et Deriaz — ce dernier était en Corse — furent licenciés à Besançon.

Ce n'est qu'après de longues négociations que le gouvernement français et la Confédération tombèrent d'accord sur une convention relative aux indemnités dues aux régiments, convention d'après laquelle les officiers qui comptaient trente ans et plus de service, obtinrent la pension de retraite complète; ceux qui avaient au-delà de vingt ans de service devaient recevoir leur paie jusqu'à l'année où ils avaient droit à la pension entière; après quoi, ils jouissaient de la faveur indiquée plus haut. Des gratifications furent généralement accordées pour un nombre moindre d'années de service. Officiers et soldats qui comptaient moins de huit ans, reçurent trois mois de solde. Tous les autres points de la capitulation ne furent pas observés. Les cantons ne s'intéressèrent pas à leurs ressortissants avec l'énergie désirable.

Telle fut la fin des capitulations avec la France, après 353 ans d'existence; le peuple français oublia les flots de sang que la jeunesse suisse avait répandus pour lui, et se comporta peu noblement envers les derniers soldats suisses de ses armées.

Les derniers enrôlements pour la France sont trop connus pour que nous devions traiter ce sujet-là; si le sort de la seconde légion étrangère n'est pas plus brillant que celui de la première, qui fut vendue à l'Espagne en 1835, nous plaignons ceux de nos compatriotes qui vont y chercher fortune.

En récapitulant le service des Suisses en France, nous arrivons, d'après les données de M. Rudolf, aux chiffres suivants :

a) Troupes auxiliaires et bandes volontaires.

Sous Louis XI	12,000	hommes.
„ Charles VIII	37,500	„
„ Louis XII	70,000	„
„ François Ier	163,000	„
Total	282,500	hommes.

b) Régiments capitulés.

Sous Henri II	81,000	hommes.
„ Charles IX	40,000	„
„ Henri III	64,000	„
Au service de la Ligue	6,000	„
Sous Henri IV	18,400	„
„ Louis XIII	58,000	„
„ Louis XIV	42,300	„
„ Louis XV	30,371	„
„ Louis XVI	14,362	„

Sous la	Report 354,433	hommes.
„ République et Consulat . . .	18,000	„
„ Napoléon	28,860	„
„ Louis XVIII et Charles X . .	11,970	„
Pour compléter les cadres sous Louis XV, Louis XVI, Napoléon et la Restauration, le quart de l'effectif réel	30,000	„
Troupes auxiliaires de la République helvétique	20,000	„
Total	463,263	hommes.

En ajoutant le chiffre des troupes auxiliaires à celui des régiments capitulés, nous obtenons le chiffre énorme de 745,763 hommes ou en nombre rond 750,000 Suisses qui ont porté l'uniforme français, combattu pour la France et versé en grande partie leur sang pour elle. *(Schweiz. Militär-Zeitung.)*

RÉPERTOIRE

DES

LOIS ET RÈGLEMENTS MILITAIRES FÉDÉRAUX EN VIGUEUR [1].

A. — ORGANISATION.

Constitution fédérale. — 12 *Septembre* 1848.

Loi fédérale sur le droit régalien de la poudre à canon. — 5 *mai* 1849.

Loi sur l'organisation militaire. — 8 *mai* 1850. (Art. *148* supprimé.)

Loi modifiant le tableau n° 18 de la loi du 8 mai 1850 sur l'organisation militaire, concernant la solde du personnel des ambulances. — 3 *février* 1853.

Loi sur les exemptions et les exclusions du service militaire fédéral. — 22 *juillet* 1850.

Ordonnance fédérale sur la franchise des ports. — 10 *novembre* 1851.

Loi concernant la modification de l'art. 33, lettre B, de la loi sur les taxes postales. — 6 *août* 1852.

Loi concernant les contingents en hommes, chevaux et matériel de guerre à fournir à l'armée par les cantons. — 27 *août* 1851.

Loi sur la justice pénale. — 27 *août* 1851.

Arrêté concernant des articles additionnels à la loi sur la justice pénale. — 27 *août* 1851.

[1] Le grand nombre de ces actes et la confusion qui s'en suit mettent les officiers dans l'impossibilité de les consulter sans un répertoire général. Afin que ce répertoire soit le plus complet et le plus utile possible, nous prions les personnes qui constateraient l'absence, dans cette liste, de quelque loi, règlement, etc. en vigueur, de vouloir bien nous l'indiquer et nous aider ainsi à combler les lacunes et rectifier les erreurs. Quand la liste sera complétée et corrigée on en dressera un répertoire alphabétique.